



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 9 février 2006

Membres présents

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. CLAUDET - Melle MASLOUHI

Mme AVENA - MM. BACHELARD - BEKHTAOUI - BELLEVILLE - BERNARD - Mmes BESSIS - BLIGNY - MM. BOUHELIER - BOURNY - BRIOT - BRUYERE - CARBONNEL - CHEVIGNY - Mme COLOMBET - M. DANIERE - Mmes DARCIAUX - DELEBARRE - MM. DÉTANG - DESVIGNES - DOUHAIT - DUBOIS - DUPIRE - Mme DURNERIN - MM. ESMONIN - ETIEVANT - FOUCHERES - FOUILLOT - Mme GARRET-RICHARD - MM. GERVAIS - G. GILLOT - J.P. GILLOT - GONDELLIER - Mme HERVIEU - MM. HESSE - IZIMER - JOLY - LABORIER - LAURENT - LECHAPT - Mme LEMOUZY - MM. MAGLICA - MARCHAND - MARTIN - MASSON - Mme MASSU - MM. MENUT - MILLOT - MOREAU - NOWOTNY - PARIS - PERRIN - PETITJEAN - PILLIEN - PINON - Mme POPARD - MM. PRIBETICH - RETY - ROIZOT - Mme ROY - MM. SAUNIE - SOUMIER - Mme TENENBAUM

Membres absents : MM. ALLAERT (pouvoir à M. Guy GILLOT) - AUDARD (pouvoir à M. ESMONIN) - BARBEY (pouvoir à M. ROIZOT) - Mme BERNARD (pouvoir à M. IZIMER) - M. BERTELOOT (pouvoir à M. MILLOT) - Mme BIOT (pouvoir à M. DANIERE) - MM. BRENOT (pouvoir à M. PERRIN) - CHAPUIS (pouvoir à M. FOUCHERES) - DELATTE - DODET - Mme FLAMENT (pouvoir à M. GERVAIS) - M. JULIEN (pouvoir à M. PINON) - Mme MANSAT (pouvoir à Melle MASLOUHI) - MM. NUDANT (pouvoir à M. BRIOT) - OBRIOT (pouvoir à Mme DARCIAUX).

OBJET : SPORTS - Piscine olympique (action III A 12) – Lancement d'un concours de maîtrise d'oeuvre

Dans le cadre de sa compétence en matière de construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et conformément aux engagements pris dans le cadre du Contrat d'agglomération, la Communauté de l'agglomération dijonnaise a déclaré par délibération en date du 6 février 2003 d'intérêt communautaire la création et la gestion d'une piscine olympique. Cet équipement permettra l'organisation de compétitions de niveau régional, national et international et renforcera l'attractivité du territoire.

Par délibération en date du 10 février 2005, le Conseil a pris acte du lancement des études préalables notamment l'étude de faisabilité dont la synthèse est annexée à la présente.

De cette étude, il ressort que :

- l'agglomération dijonnaise figure parmi les rares agglomérations qui n'ont pas de bassin couvert de 50 mètres sur leur territoire,
- l'agglomération dijonnaise est sous équipée en équipements dédiés à la pratique sportive de la natation : pour répondre aux besoins du grand public, des clubs et des scolaires, l'agglomération présente un déficit de 3 000 m² de surfaces d'eau,
- la construction de la piscine olympique (soit près de 1 500 m² de surface d'eau) répondra pour moitié aux besoins,
- le site de Mirande pour l'implantation de l'équipement (en face du Creps de Bourgogne), confirme la vocation Sport - Loisirs et Compétition de cet équipement tout en créant une synergie avec le Creps (qui comporte un pôle espoir natation) et le secteur sportif de l'Université de Bourgogne.

L'enveloppe financière prévisionnelle du coût de construction de l'équipement est estimée à 20 M€ HT (valeur 2006). L'ouverture au public est prévue pour mi-2009.

La prestation de maîtrise d'oeuvre concernant la réalisation de cet équipement fera l'objet d'un concours restreint conformément aux dispositions du Code des marchés publics : à l'issue de l'appel à candidatures, trois équipes seront retenues sur la base de leurs références, compétences et moyens, après avis d'un jury de concours pour établir un projet de niveau « esquisse » sur la base du programme technique détaillé qui leur sera adressé au début du mois de mai 2006.

L'équipe lauréate sera désignée à la rentrée 2006 après avis du jury composé conformément aux dispositions de l'article 25 du Code des marchés publics, du Président et de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants désignés par l'assemblée délibérante.

Vu l'avis du Bureau,

LE CONSEIL

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

Après en avoir délibéré,

10 FEV. 2006

DECIDE



- **D'adopter le pré-programme** de la réalisation d'une piscine olympique dont la synthèse est annexée au présent rapport,
- **D'arrêter** le montant de l'enveloppe prévisionnelle des travaux de construction de cet équipement à 20 M€ HT (valeur 2006),
- **De procéder** à la dévolution du marché de maîtrise d'oeuvre par voie de concours sur esquisse selon la procédure prévue à l'article 74.II.3° du code des marchés publics,
- **D'autoriser** le Président à engager la procédure de concours restreint pour la désignation du maître d'oeuvre,

- **De procéder** à l'élection de cinq représentants titulaires et de cinq représentants suppléants du Conseil de Communauté pour siéger au jury,

Une seule liste est proposée

Titulaires

-Gérard DUPIRE
-Badiaâ MASLOUHI
-Michel JULIEN
-Michel BACHELARD
-Gilbert MENUT

Suppléants

-Colette POPARD
- Jacques FOUILLOT
-Rémi DETANG
-Bernard RETY
-Rémi DELATTE

Le Conseil désigne à l'unanimité le jury ainsi qu'il suit :

M. REBSAMEN, Président ou son représentant M. PRIBETICH
M. DUPIRE - Melle MASLOUHI - MM JULIEN - BACHELARD - MENUT, titulaires
Mme POPARD - MM. FOUILLOT - DETANG - RETY - DELATTE, suppléants

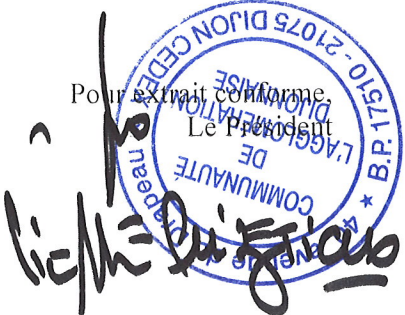

- **De fixer** à 25 000 € HT le montant de l'indemnité à chacun des candidats sélectionnés et non retenus sous réserve qu'ils aient remis une offre conforme au règlement de consultation,

- **De dire** que le montant des indemnités à verser aux concurrents sera réglé sur les crédits ouverts au budget 2006,

- **De solliciter** l'ensemble des subventions au taux maximum susceptibles d'être accordées pour la réalisation de cet équipement, notamment auprès de l'Europe, de l'Etat, de la Région Bourgogne et du Département de la Côte d'Or,

- **D'autoriser** le Président à déposer la demande de permis de construire nécessaire pour la réalisation des travaux,

- **D'autoriser** le Président à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions. dijonnaise, tout document et acte à intervenir pour l'exécution de cette décision.

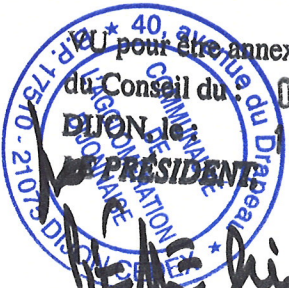
Pour extrait conforme.
Le Président



Publié le **10 FEV. 2006**
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

10 FEV. 2006





EU pour être annexé à délibération
du Conseil du 09 FEV. 2006
10 FEV. 2006

DIJON le
PRÉSIDENT

Michel Rigotti



COMMUNAUTÉ DE L'AGGLOMÉRATION DIJONNAISE

CONSTRUCTION D'UNE PISCINE OLYMPIQUE

Synthèse des études de faisabilité (pré-programme)

Janvier 2006

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

10 FEV. 2006



1	Préambule
2	Caractéristiques de l'existant
3	Besoins recensés
4	Réorganisation du « parc des piscines »
5	Projet « piscine olympique »
6	Site d'implantation
7	Coût prévisionnel estimatif
8	Disciplines et compétitions accueillies

Avertissement : les photos présentées dans le document illustrent des concepts et ne correspondent pas au projet piscine olympique

1- PREAMBULE

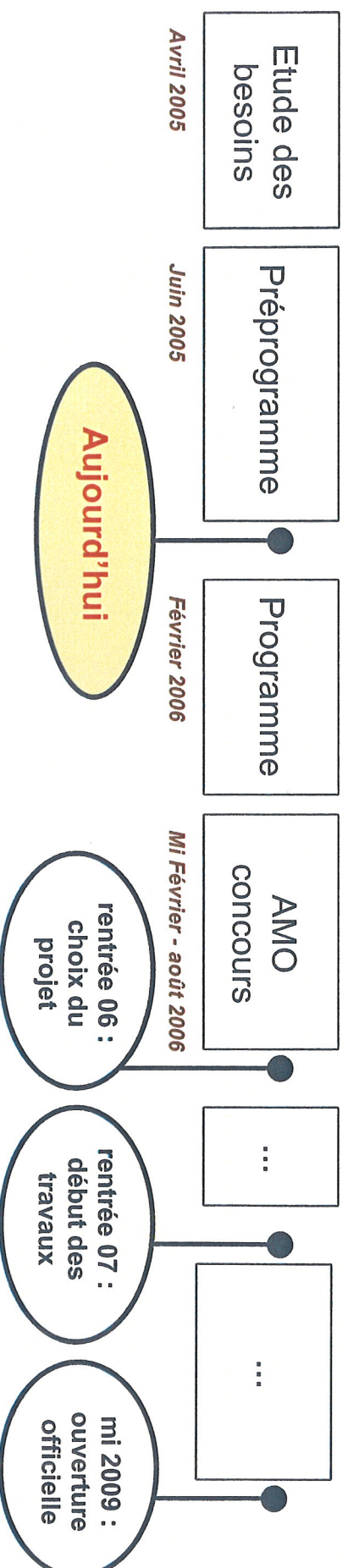
La commande « piscine olympique » :

- Inscription dans le contrat d'agglomération signé en 2002
- Compétence intercommunale « aménagement et construction d'équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire »

Les ambitions du Grand Dijon :

- Doter le territoire d'un équipement sportif structurant lui permettant d'asseoir sa vocation de capitale régionale
- Accueillir des compétitions de haut niveau
- Couvrir des besoins existants : scolaires, clubs, grand public.

Le calendrier

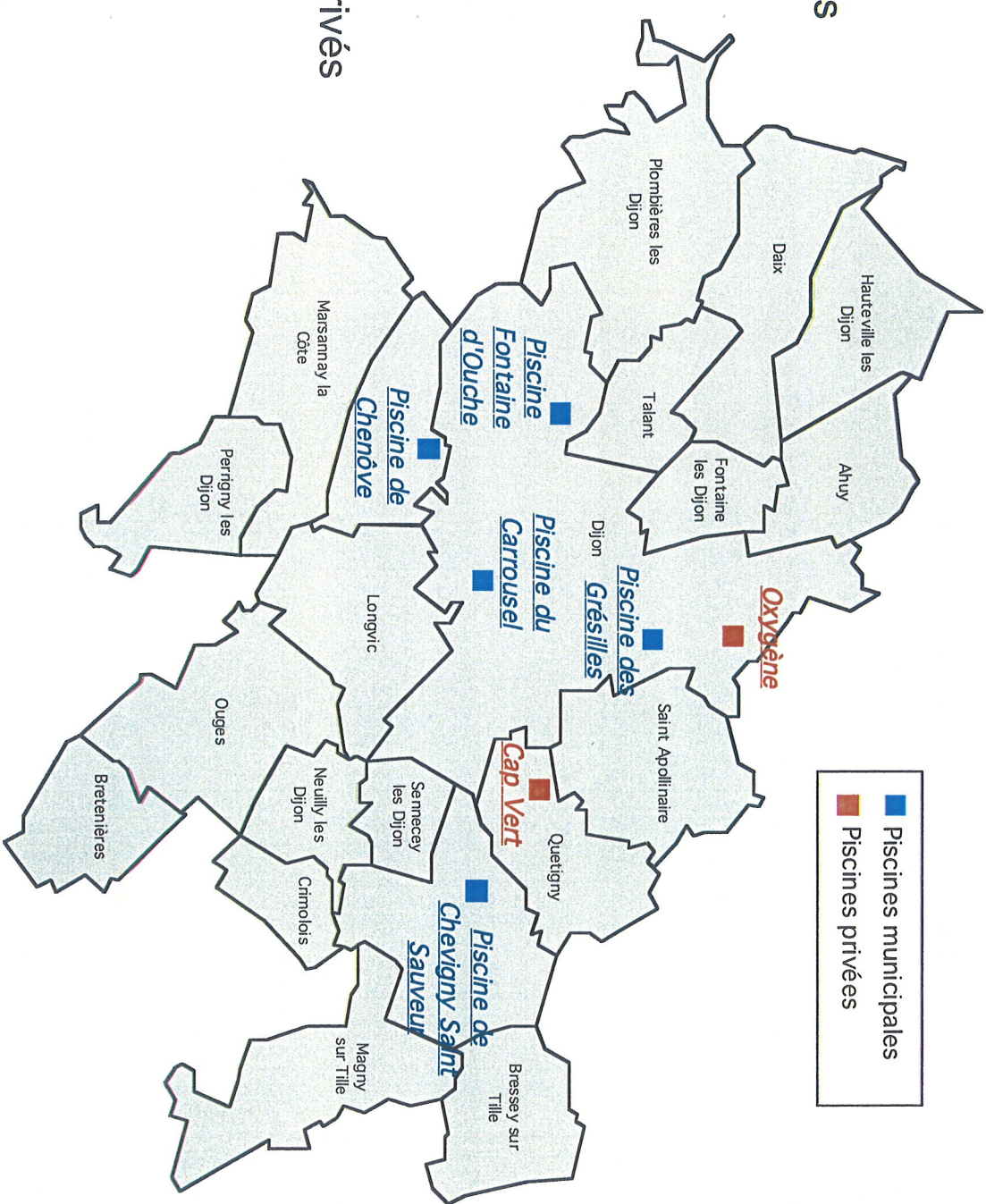


2 - LES CARACTÉRISTIQUES DE L'EXISTANT

Constat :

- 5 piscines publiques
- 2 établissements privés

3000 m²
de plan
d'eau



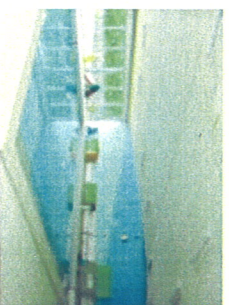
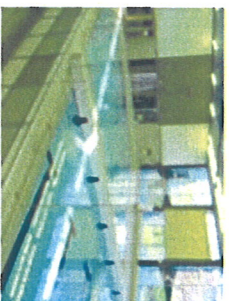
Analyse et constat :

- Sous dotation en piscines publiques sur l'agglomération dijonnaise

Communauté d'agglomération	CA Grand Dijon	CA Tours +	CA Angers Métropole	CA Caen La Mer	CA Le Havre	CA Reims	CA Clermont	CA Orléans	CA Grand Rouen
Nombre de communes	21	14	29	29	17	6	21	22	37
Nombre d'habitants	250 390	266 000	270 331	223 000	255 082	218 000	283 000	267 000	393 621
Nombre de piscines	5	13	9	6	6	6	5	11	19
Caractéristiques	3 piscines couvertes, 2 piscines mixtes	9 piscines couvertes, 4 piscines de plein air	7 piscines couvertes, 2 piscines mixtes	5 piscines couvertes, 1 piscines mixte	5 piscines couvertes, 1 piscine découverte	6 piscines couvertes	4 piscine couverte, 1 piscine mixte	8 piscines couvertes, 3 piscines de plein air	17 piscines couvertes, 2 piscines mixte
Bassins de 50m	1 bassin 50 X 18 extérieur	1 bassin 50X20 couvert, 1 bassin 50X20 découvert	1 bassin 50x15 couvert, 1 bassin 50X18 découvert	1 bassin 50x21 découvert fonctionnant toute l'année	1 bassin 50x25 découvert	1 bassin 50x20 couvert	1 bassin 50x25 couvert	un bassin 50x15 couvert	1 bassin 50x25 découvert
Ratio m2/hab.	0,009	0,015	0,013	0,015	0,008	0,014	0,016	0,013	0,024
Ratio fréq. / hab.	2,37	3,34	3,09	3,69	1,76	2,18	5,69	x	4,36
Ratio fréq. /m2	259	228	238	251	224	157	355	x	185

Analyse et constat (suite) :

- Une absence de bassin couvert de 50m
- Des piscines publiques construites sur le même modèle : bassin 25m + bassin apprentissage



- Des piscines privées s'étant appropriées la fonction ludique



3 – LES BESOINS RECENSÉS

La population scolaire

- Une pratique obligatoire et réglementée (circulaire n°2004-173)
- Estimation du besoin sur les 21 communes
- Un taux de couverture par l'offre actuelle déficitaire de 37%
- 1 300m2 de plan d'eau à développer pour satisfaire uniquement les scolaires

Les clubs sportifs

- Une dynamique sportive
- Des conditions de pratiques difficiles
 - « Saturation des piscines : espaces + créneaux »
 - « Bassins non adaptés à la diversité des pratiques et pratiquants »

Ratio : nbre de licenciés par habitant	France	CA GRAND DIJON
Nombre d'habitants	61 700 000	241 828
Natation sportive	0,0035	0,0068
Plongée	0,0025	0,0025
Triathlon	0,0007	0,0009

Le grand public (enquête sociologique)

- 3 activités dominantes : marche, vélo, natation
- Evolution des demandes : développement des activités « santé – forme » en piscine (ex : aquajogging, aquagym...)

4 – REORGANISATION DU « PARC DES PISCINES »

Quantification du besoin :

- 6 000m² de plan d'eau pour couvrir l'ensemble des demandes
- Besoin actuel : 6 000 – 3 000 = 3 000m²
l'offre existante
- Le projet de piscine olympique répondra pour moitié au besoin (environ 1500m² de plan d'eau)
- Il est donc important de :
 - maintenir l'offre existante
 - voire de la renforcer

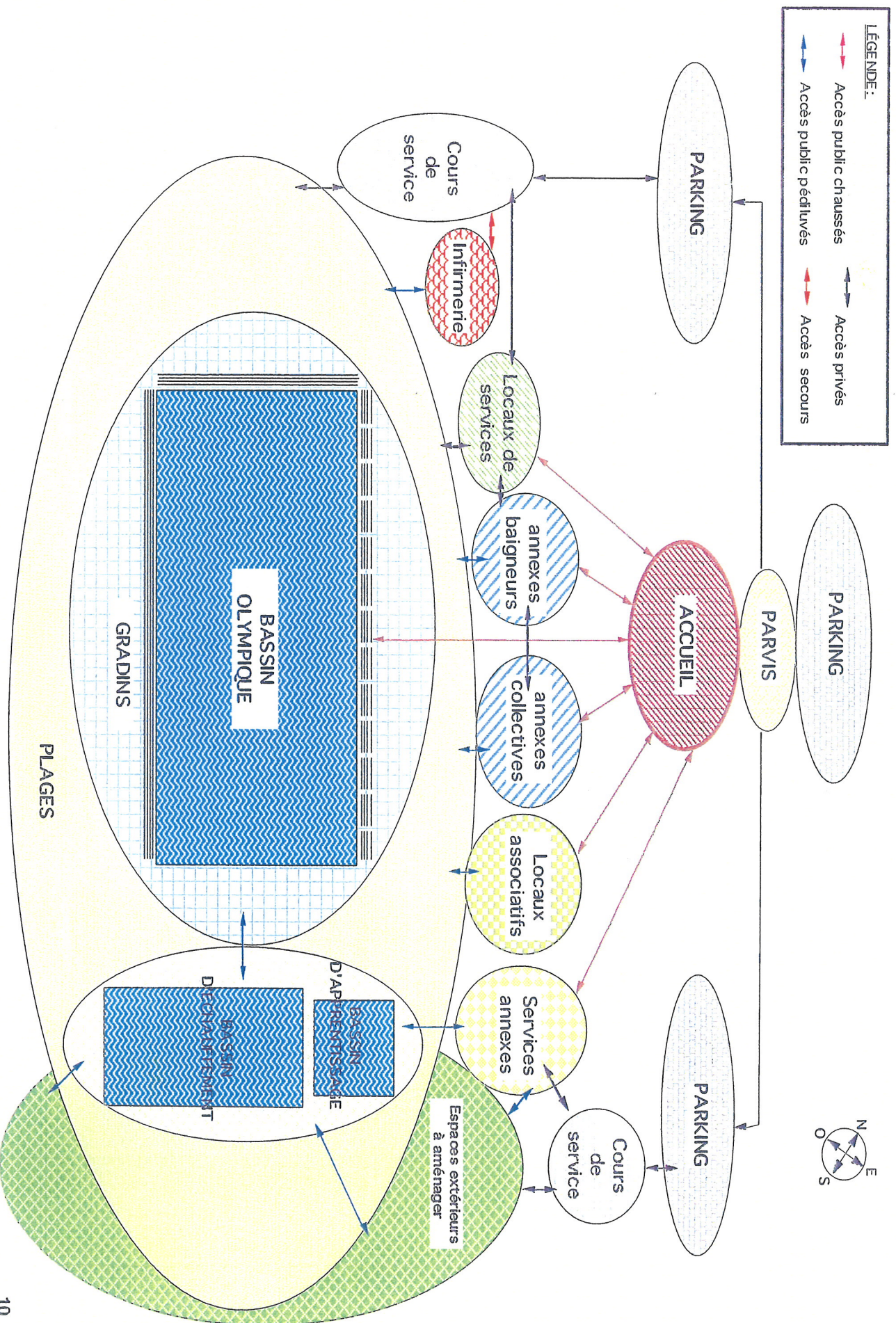
Répartition géographique

- Traditionnellement, un territoire comprend plusieurs équipements aquatiques aux rayons d'actions variables.
- 3 types d'équipement sont recensés sur le territoire du Grand Dijon

	Attractivité	Illustrations
Equipement à grand rayon d'action	agglomération, département, région, interrégion	<i>Projet de la future piscine olympique du Grand Dijon</i>
Equipement à rayon d'action modéré	agglomération	<i>Bassin d'été de 50m de la piscine du Carrousel</i>
Equipement à faible rayon d'action	quartier, ville, canton	<i>Piscines de Chenôve, Chevigny-Saint-Sauveur, Dijon (Fontaine d'Ouche, Grésilles, Carrousel)</i>

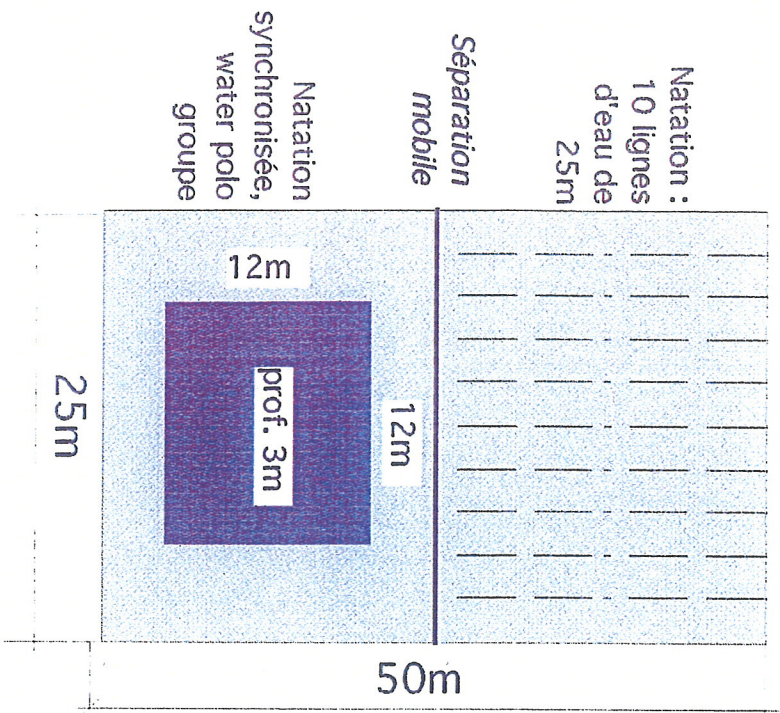
5 - LE PROJET PISCINE OLYMPIQUE

Schéma fonctionnel :

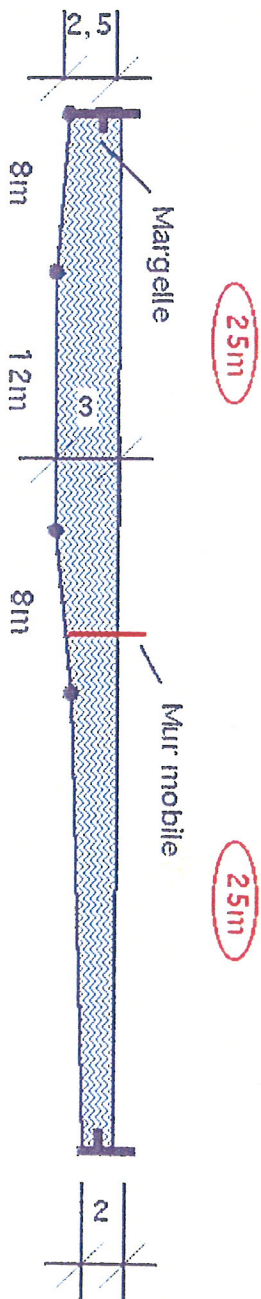
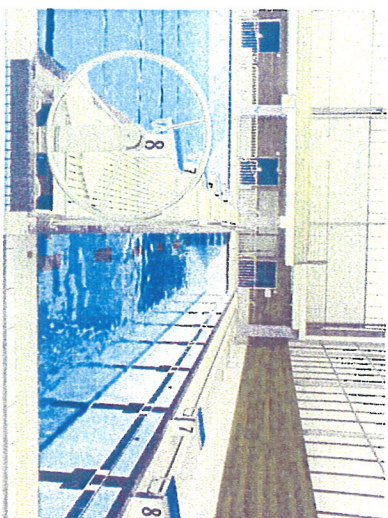
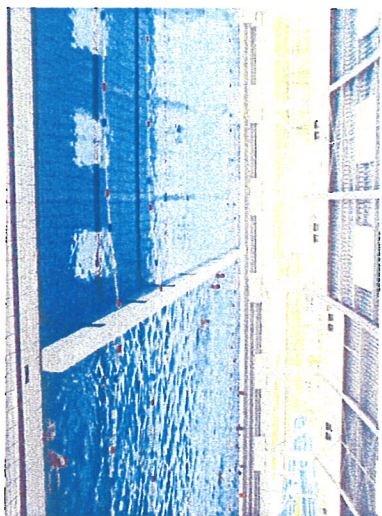


Le bassin de compétition

- Dimensionnement : 50x25m – 10 couloirs
- Profondeur entre 2 et 3m
- Mur mobile
- 750 à 1500 places de gradins (fixes et mobiles)
- Equipements spécifiques : plots de départ, chronométrage électronique, sonorisation du bassin, margelles



Natation sportive: 10 lignes d'eau de 50m

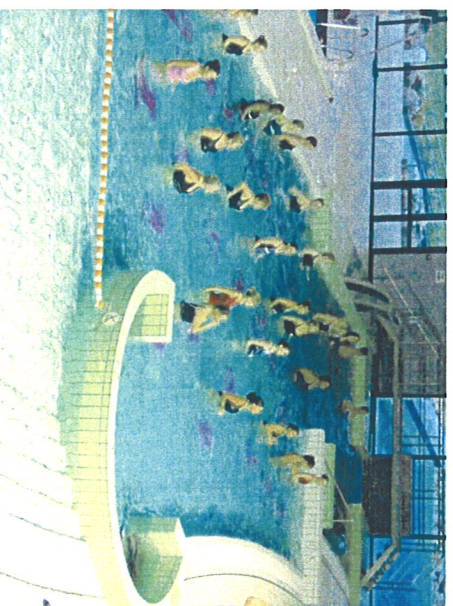


Les bassins annexes : 2 possibilités

- Scénario A : 1 bassin d'échauffement 25x10m à fond mobile
- Scénario B : 2 bassins :
 - bassin d'échauffement, prof. 1,20m à 1,40m
 - bassin d'apprentissage : 100m², fond constant 0,70m²
- Objectif :
 - Répondre aux besoins scolaires et d'apprentissage
 - Organiser des compétitions de haut niveau (bassin 50m)
 - Développer des pratiques de nage quand le bassin de 50m est occupé par des activités en groupe



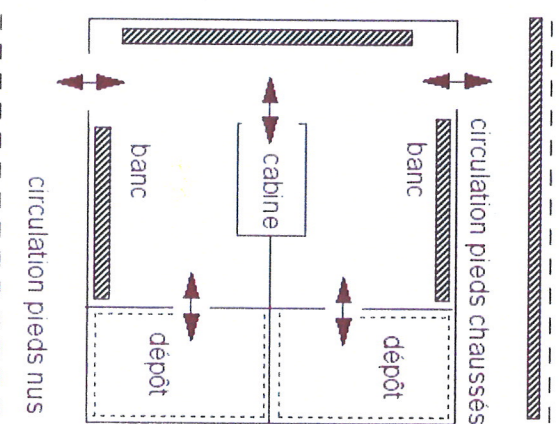
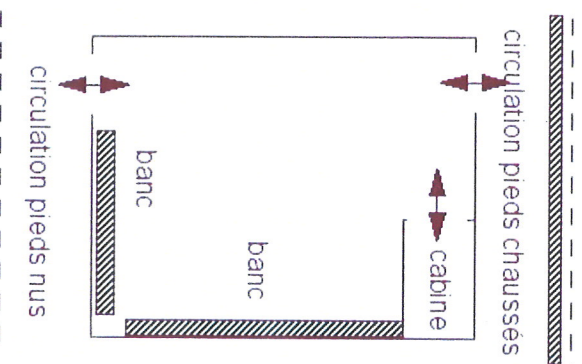
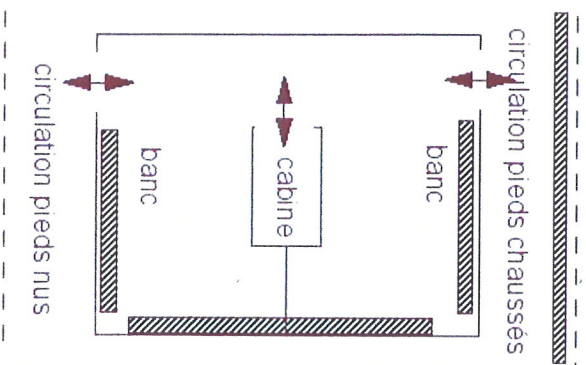
Exemple : bassin d'échauffement de 25m



Exemple : bassin d'apprentissage

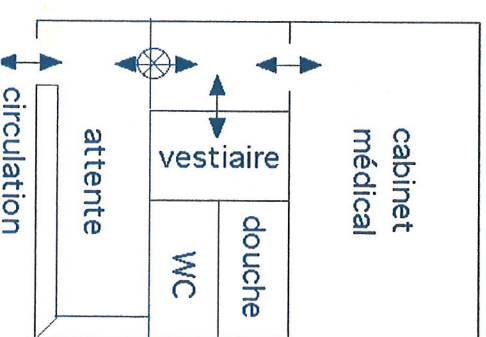
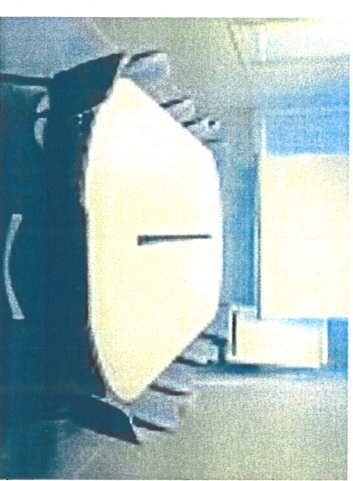
Les vestiaires

- Vestiaires individuels
 - Cabines traversantes,
 - Casiers, espace beauté...
- Vestiaires collectifs
 - Objectif : accueillir 4 à 5 classes simultanées, soit 8 à 10 classes potentielles en comptant les rotations
 - Aménagement : 8 à 10 vestiaires
 - Plusieurs configurations possibles



Annexes de service

- Bureaux administratifs (direction, secrétariat, technique)
- Salle de réunion / presse
 - équipés de tables, chaises, matériel vidéo
 - mutualisable à l'ensemble des usagers
- Dépôts pédagogiques
 - 3 dépôts (superficie 150m²)
 - matériel pédagogique, d'entraînement, de compétition
- Bureau MNS
- Infirmerie
- Vestiaires personnels
- Local de chronométrage (cf ci contre)
- Local anti dopage
- Locaux d'entretien



Annexes optionnelles

Elles feront l'objet de précision dans les études de programmation.

- Salle de musculation destinée à l'entraînement sportif
 - Superficie : 80m²
 - A proximité du bassin de 50m
- Bureaux associatifs
 - Superficie : 60m²
 - 4 à 6 bureaux indépendants
- Salle de chorégraphie – échauffement
 - superficie : 100m²
 - insonorisée, à proximité du bassin de 50m



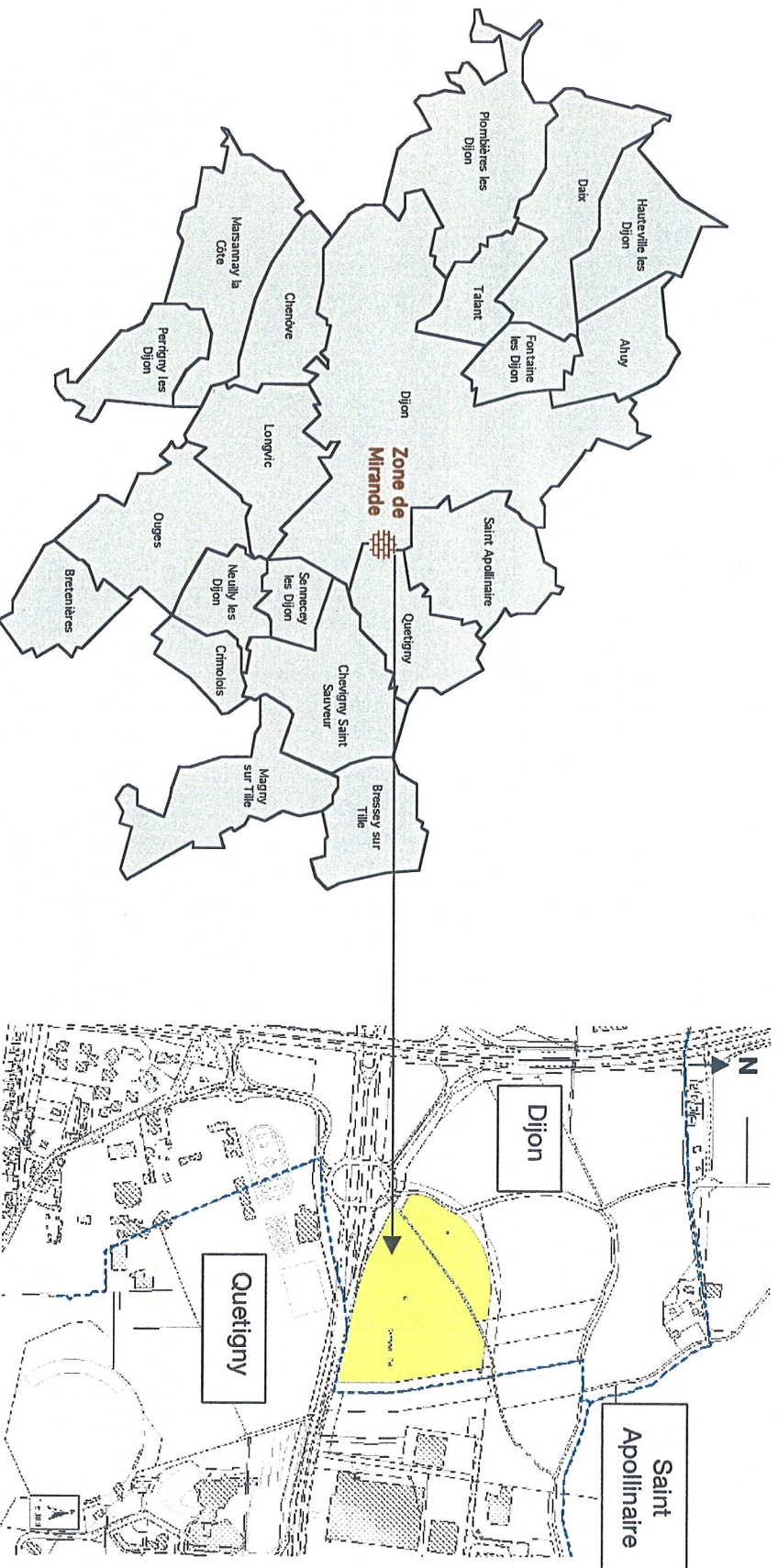
6 – LE SITE D'IMPLANTATION

Le site retenu : secteur de Mirande

Il confirme la vocation « sport loisirs compétition » du futur équipement, qui sera en synergie avec :

- Le CREPS de Bourgogne comprenant déjà un pôle espoir de natation,
- L'Université de Bourgogne : l'UFR STAPS et la section sportive du campus.

L'emprise foncière du projet sera de 3 à 3,5 hectares.



7 – COUT PRÉVISIONNEL ESTIMATIF

Enveloppe estimative globale du projet : (valeur 2006)

20 millions d'euros HT

24 millions d'euros TTC

Remarques :

Cette enveloppe inclut l'ensemble des frais à engager dans le cadre de l'opération :

- Coûts travaux (intérieurs / extérieurs, mobiliers...)
- Frais de maîtrise d'ouvrage (études de programmation, indemnités de concours, frais de reprographie, sondages et relevés topographiques ...)
- Honoraires divers (maîtrise d'œuvre, différentes missions, contrôles techniques, assurances)
- Autres frais (provision, révision de prix, aléas...)

Coût de fonctionnement estimatif annuel du projet

- Varie entre 1,5 à 1,6 millions d'euros
(soit le double des piscines de Chenôve et Grésilles)

8 – DISCIPLINES ET COMPÉTITIONS ACCUEILLIES

3 classifications fédérales des piscines en France :

	TYPE GE (grands équipements)	TYPE M (équipements moyens)	TYPE C (équipements courants)
Règlement	FINA	FFN	FFN
Niveau de compétitions	compétitions internationales, nationales	compétitions nationales, interrégionales, régionales	compétitions départementales
Disciplines	Natation course - Water polo Natation synchronisée Plongeon	Natation course - Water polo Natation synchronisée - (Plongeon)*	Natation course - Water polo Natation synchronisée
Composition de l'équipement	Bassin de 50m à 8 ou 10 lignes d'eau : aire de jeu pour le water polo 30 X 20 sur profondeur centrale pour la natation synchronisée Bassin de récupération de 25m Fosse à plongeon avec plate forme de 10m - 7,50m – 5m – et tremplins de 3m et 1m	Bassin de 50m à 6 ou 8 lignes d'eau : Aire de jeu pour water polo, sur profondeur centrale pour natation synchronisée Petit bassin de récupération (apprentissage) Plongeon : il est conseillé la construction de fosse de plongeon avec plates formes à 3m, 5m, 7,50m et tremplin de 1 et 3m	Bassin de 25m à 6 lignes d'eau, si le bassin peut recevoir la natation synchronisée et le water polo
Capacité spectateurs	5000 spectateurs dont 2000 places en fixe et 3000 places démontables	1000 spectateurs dont 300 places en fixe et 700 places démontables	
Illustration	Aucune piscine française ne répond actuellement à ces critères	Une seule piscine répondant intégralement aux critères : Schiltigheim près de Strasbourg (création 1970) Quelques piscines dont le bassin de 50m est complété du plongeon: Rennes, Saint-Germain-en-Laye De nombreuses piscines avec bassin de 50m sans plongeon : Clermont-Ferrand, Amiens, Tours, Montpellier, Lille...	Nombreux équipements

* Définition de l'activité « plongeon » : se lancer dans l'eau d'une hauteur plus ou moins grande. A ne pas confondre avec la plongée (masque, tuba, bouteille).
Le projet de piscine Olympique du Grand Dijon privilégie les équipements pour la natation course, la natation synchronisée et le water polo, car il existe des clubs importants sur le territoire de l'agglomération (Dijon, Chenôve...), contrairement à l'activité du plongeon (pas de club recensé).

Tendance nationale :

- Eclatement des équipements spécialisés : ne pas les regrouper dans un même établissement (fosse de plongeon, bassin de natation synchronisée...)
- Pourquoi ?
 - Coûts de fonctionnement élevés
 - Répartir la formation de haut niveau (pôle France et Espoirs) sur le territoire car elle est liée à des équipements de haut niveau
 - Répartir les compétitions sur l'ensemble du territoire, en s'appuyant sur l'identité locale (ex : *natation synchronisée à Angers, water-polo à Marseille ou Tourcoing...*). Le *championnat de France « nage en ligne » s'organise en général chaque année dans une ville différente.*

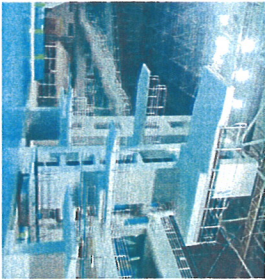
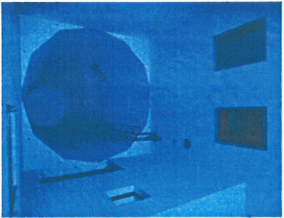
Projet Piscine Olympique du Grand Dijon :

- Equipement structurant à l'échelle du territoire français
- **A l'intersection des types « GE » et « M » :**
 - Type GE pour le bassin de natation de 50m
 - Entre GE et M pour les gradins
- L'absence de fosse de plongeon ne remet pas en cause l'homologation pour les autres disciplines. L'homologation est propre à chaque discipline.
- Les compétitions sont spécifiques à une activité : il n'existe pas de compétition ou meeting « interdisciplinaire » regroupant l'ensemble des disciplines (natation sportive – water polo – natation synchronisée – plongeon), pour les raisons évoquées ci dessus.

Informations complémentaires

Les équipements dédiés aux activités aquatiques varient fortement en fonction des choix privilégiés et des budgets consacrés par les financeurs publics potentiels (Europe, Etat, Région, Département) qui accompagnent le maître d'ouvrage.

Sont présentés ci après quelques exemples et coûts d'investissement d'équipements complémentaires aux bassins liés au concept sport loisirs.

	Ex. de coût d'investissement*	Commentaires
<p>Fosse à plongeon**</p> 	<p>La mise en œuvre d'une fosse à plongeon implique une surprofondeur du bassin</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si fosse avec plongeur de 3m : environ 1 000 000 € • Si fosse avec plongeur de 10m : Environ 4 500 000€ 	<p>La réalisation de ce type d'équipement engendre une augmentation des dispositifs de surveillance, des surcoûts (chauffage de l'eau...) et limite l'optimisation dans l'utilisation des surfaces de plan d'eau</p>
<p>Fosse de plongée**</p> 	<p>Une fosse de 20m de profondeur Environ 1 500 000 €</p> <p>Deux fosses à 6 et 20m de profondeur Environ 3 000 000 €</p>	<p>La réalisation d'une seule de fosse de 10m ou 20m est une erreur selon les bureaux d'étude, car elle limite fortement la capacité d'accueil de l'équipement. Lorsque les collectivités ont fait le choix d'un tel équipement, deux fosses avec palier ont été privilégiées (ex : Chartres, Meyzieu...)</p>

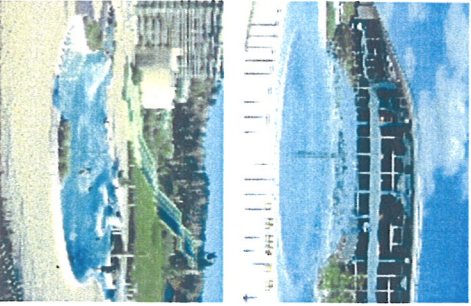
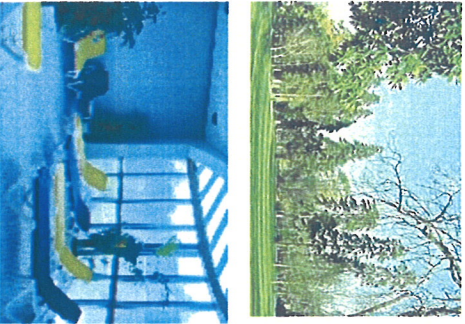
* en euros TTC

** les photos ne représentent pas les projets chiffrés. Elles illustrent les concepts.

	Ex. de coût d'investissement*	Commentaires
<p>Espace remise en forme**</p>  <p>Sauna</p>  <p>Salle cardio training</p>	<p>Dépend de la surface développée qui peut aller de 100 m2 à 1000m2</p> <p>Soit de 300 000€ à 3 000 000€</p>	<p>Lorsque le choix est fait de coupler ces espaces à l'offre bassin, les activités de bien être (sauna, hammam) sont privilégiées aux activités traditionnelles de fitness (salle de cardio training).</p>
<p>Bassin à vague et toboggan**</p>  	<p>Bassin à vagues Minimum 2 500 000€</p> <p>Toboggan classique (60 ml) Environ 550 000€</p> <p>Toboggan animé (nouvelle génération : lumière d'ambiance, projection vidéo) : Environ 650 000€</p>	<p>Lorsque le choix est fait de développer ce type d'équipement, on note le développement de concept plus innovants et surtout plus « rentables » que le traditionnel bassin à vague, car acceptant un public plus nombreux et plus diversifié.</p> <p><i>Exemple : rivière à contre courant, boule à vagues, flow-rider...</i></p>

* en euros TTC

** les photos ne représentent pas les projets chiffrés. Elles illustrent les concepts.

	Ex. de coût d'investissement*	Commentaires
<p>Espaces aquatiques extérieurs**</p> 	<p>Dépend des aménagements proposés</p> <p>Quelques exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pentagiliss = 400 000€ • Rivière = 1.300 000€ • Bassin = 1.500 €/m2 	<p>Ces espaces sont intéressants quand d'une part, l'équipement se situe dans une région très ensoleillée et/ou touristique et d'autre part, quand ils sont complémentaires aux équipements couverts et ne viennent pas concurrencer des zones de baignade extérieures. Dans les autres cas, les 2 mois d'utilisation (en fait souvent 30 jours au plus) ne justifient pas l'investissement</p>
<p>Solarium intérieurs - extérieurs**</p> 	<p>Dépend s'ils sont couverts ou en plein air.</p> <ul style="list-style-type: none"> • En couvert = 2000 €/m2 • En plein air = 150 à 300 €/m2 	<p>Tout équipement compte au minimum des espaces extérieurs et intérieurs aménagés. Les différences de traitement dépendent ensuite du niveau de prestation retenu par la collectivité. Le projet piscine olympique du Grand Dijon comprend ces espaces (cf.p10), qui doivent faire l'objet de précision en phase programmation.</p>

* en euros TTC

** les photos ne représentent pas les projets chiffrés. Elles illustrent les concepts.